

PROJET D'INTERCONNEXION DES APPALACHES – MAINE (dossier 3211-11-124)

Commentaires sur les avis et constats du rapport numéro 357 du BAPÉ – 11 décembre 2020

CONSTAT (p.33) : *La commission d'enquête constate que deux autres projets d'interconnexion à l'étude permettraient d'exporter de l'électricité additionnelle vers la Nouvelle-Angleterre, mais qu'ils demeurent à un stade de développement conceptuel.*

Commentaire d'Hydro-Québec :

Hydro-Québec souhaite préciser qu'un seul autre projet d'interconnexion vers la Nouvelle-Angleterre est à l'étude, alors que l'autre vise le marché de New York. Les deux sont à un stade de développement conceptuel.

CONSTAT (p.37) : *La commission d'enquête constate que l'électrification croissante, requise pour que le Québec atteigne sa cible et son objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), nécessiterait l'apport de quantités importantes d'électricité additionnelle, particulièrement entre 2030 et 2050.*

Hydro-Québec n'a pas de commentaire supplémentaire à formuler.

CONSTAT (p.37) : *La commission d'enquête constate que des modélisations réalisées pour le compte du gouvernement indiquent que le Québec disposerait des ressources énergétiques renouvelables pour respecter ses engagements en matière de lutte contre les changements climatiques à l'horizon 2050, tout en contribuant, par l'exportation d'électricité, à la décarbonation des provinces et des États voisins.*

Hydro-Québec n'a pas de commentaire supplémentaire à formuler.

AVIS (p.37) : *La commission d'enquête est d'avis que l'arrimage des enjeux énergétiques et climatiques requiert de la part d'Hydro-Québec qu'elle contribue à mettre en place une planification concertée de trajectoires de réduction des émissions de GES au Québec qui impliquerait l'ensemble des parties prenantes.*

Commentaire d'Hydro-Québec :

Hydro-Québec entend jouer un rôle de catalyseur dans le grand projet collectif qu'est le *Plan pour une économie verte*. Ce plan comprend différentes initiatives d'envergure visant la réduction de GES, telles que l'électrification des bâtiments et des transports, la conversion des réseaux autonomes, la production d'hydrogène vert et l'augmentation des exportations d'électricité pour aider nos voisins dans leur transition énergétique, particulièrement ceux dont l'approvisionnement en électricité dépend largement de sources fossiles. Ces diverses trajectoires de réduction d'émissions de GES requièrent la concertation d'un vaste éventail de parties prenantes.

AVIS (p.50) : *La commission d'enquête est d'avis que, si la desserte en fibre optique se concrétisait le long de la ligne projetée au Maine et au Québec, Hydro-Québec devrait rendre disponible une capacité équivalente dans les municipalités riveraines ou situées à proximité de la ligne projetée au Québec. Elle devrait aussi offrir de l'aide financière qui permettrait, en complément aux programmes de financement publics applicables, la mise en place d'accès au service Internet haute vitesse à large bande dans ces communautés.*

Commentaire d'Hydro-Québec :

Hydro-Québec souhaite faciliter le déploiement d'Internet haute vitesse dans les régions, notamment en optimisant les processus ainsi que la coordination des projets avec les autres entreprises propriétaires de poteaux.

Hydro-Québec offre aux partenaires de l'industrie, aux municipalités et aux MRC un processus de priorisation pour les travaux préparatoires requis sur les poteaux afin de faciliter le déploiement des services d'Internet haute vitesse dans les régions. D'ailleurs, Hydro-Québec est déjà en discussion avec la MRC du Granit afin de voir comment elle pourra contribuer à l'accès à Internet haute vitesse sur son territoire.

Hydro-Québec participe à la table de coordination visant à accélérer les projets d'Internet en région et l'accès aux infrastructures comme les poteaux qui a été mise en place à la fin mai par le ministère de l'Économie et de l'Innovation.

L'accès à la capacité excédentaire existante de notre réseau privé de fibre optique a été étudié et un rapport a été remis au gouvernement en 2017. Cette étude sert de base aux réflexions ayant cours actuellement sur la façon pour Hydro-Québec de rendre accessible sa future capacité excédentaire pour la mise en place de dorsales régionales de fibre optique permettant de faciliter l'accès au service Internet haute vitesse à large bande dans les communautés.

Des programmes de subvention sont déjà offerts par les gouvernements provincial et fédéral. Certains d'entre eux viennent tout juste d'être annoncés à l'automne dernier, notamment dans le milieu d'accueil du projet.

AVIS (p.56) : *La commission d'enquête est d'avis qu'afin de limiter la propagation de l'Agrile du frêne, l'initiateur du projet devrait concentrer le déboisement entre le 1^{er} octobre et le 15 mars, correspondant à la période de dormance de l'insecte, et mettre en place les meilleures pratiques comme le recommande le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP).*

Commentaire d'Hydro-Québec :

Pour des raisons d'échéancier, Hydro-Québec ne peut s'engager à concentrer ses travaux de déboisement entre le 1^{er} octobre et le 15 mars. Par ailleurs, il est important de noter que l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) ne conseille pas de respecter ces dates pour le déboisement, car c'est surtout le transport des bois qui joue un rôle dans la propagation de l'insecte.

Hydro-Québec s'est plutôt engagée à porter une attention particulière à la présence d'essences de frêne qui pourraient être infectées par l'agrile du frêne et, en cas d'infestation, à appliquer la réglementation de l'ACIA concernant le mouvement des bois hors des zones réglementées. Hydro-Québec considère qu'elle limitera ainsi la propagation de l'agrile du frêne.

AVIS (p.57) : *La commission d'enquête est d'avis que l'initiateur du projet devrait compenser les pertes de *Thuya occidentalis* et d'autres espèces issues de vieux peuplements qui seraient occasionnées par le déboisement de l'emprise. À cette fin, il devrait consulter le MFFP afin d'élaborer un plan de reboisement qui serait mis en œuvre en collaboration avec les propriétaires des terres privées dans l'emprise.*

Commentaire d'Hydro-Québec :

Dans le cadre du projet de la ligne d'interconnexion des Appalaches – Maine, Hydro-Québec a conçu un nouveau pylône qui lui permet de réduire de 10 m la largeur de l'emprise à déboiser, passant ainsi de 53 m

à 43 m. De plus, en longeant une ligne existante sur plus de 70 % du parcours, Hydro-Québec limite encore davantage le déboisement requis pour la nouvelle ligne. Des efforts d'évitement des vieilles forêts et des secteurs comportant des essences en raréfaction ont également été réalisés lors de l'élaboration de la stratégie d'accès pour la construction de la ligne.

Rappelons que le thuya occidental n'est pas une essence compatible avec l'exploitation du réseau de transport d'Hydro-Québec. Cette espèce ne peut donc pas se retrouver dans l'emprise de la ligne projetée ou dans celles des lignes existantes adjacentes.

Soulignons également que les municipalités traversées par la ligne projetée ont une superficie forestière couvrant entre 52 % et 84 % de la superficie de leur territoire.

AVIS (p.65) : *Quant aux espèces envahissantes (EEE), la commission d'enquête est d'avis que l'initiateur devrait effectuer un suivi à long terme dans l'emprise de la ligne afin de prévenir une propagation des EEE et une destruction de la biodiversité, notamment dans le nouveau corridor qui serait ouvert. Ce suivi devrait être accompagné de mesures correctives advenant l'observation de nouvelles colonies d'EEE.*

Commentaire d'Hydro-Québec :

Hydro-Québec a pris plusieurs engagements visant à prévenir la propagation des espèces exotiques envahissantes (EEE). Parmi les nombreuses mesures qui seront mises en place lors des travaux, mentionnons : le balisage des secteurs touchés par les EEE, le nettoyage de la machinerie, une gestion adéquate des sols excavés contenant des EEE et un ensemencement rapide des surfaces mises à nu à la fin des travaux.

Hydro-Québec a également pris l'engagement d'ajouter à son programme de suivi des milieux humides, un suivi des EEE. Comme le roseau commun, l'une des principales EEE, affectionne généralement les milieux humides, ce suivi permettra de vérifier l'efficacité des mesures d'atténuation proposées.

Par ailleurs, Hydro-Québec tient à rappeler qu'elle ne sera pas propriétaire de l'emprise de la ligne; elle détiendra plutôt des droits de servitude auprès de quelque 200 propriétaires privés. Dans le contexte où Hydro-Québec n'aura pas le contrôle sur les activités qui seront exercées dans l'emprise, et donc sur les possibles sources d'introduction des EEE, elle ne peut s'engager à réaliser un suivi à long terme et à mettre en œuvre des mesures de correction advenant l'observation de nouvelles colonies d'EEE.

AVIS (p.70) : *La commission d'enquête est d'avis que l'initiateur du projet devrait solliciter les services de spécialistes de la faune pour détecter la présence de tanières d'ours dans l'emprise de la ligne avant le début des travaux et conserver systématiquement une lisière boisée d'au moins 60 m durant la période s'étalant du 15 novembre au 15 avril autour de celles qui auraient été identifiées.*

Commentaire d'Hydro-Québec :

Hydro-Québec a pris l'engagement de conserver, en autant que possible, une lisière boisée d'au moins 60 m autour d'une tanière d'ours qui serait découverte avant le début des travaux, et ce durant la période s'étalant du 15 novembre au 15 avril. Précisons toutefois qu'il n'existe aucun protocole standardisé pour le dépistage de tanières d'ours.

Par ailleurs, la juxtaposition de la ligne projetée à un couloir de lignes existant sur 73 % de son parcours ainsi que la conception d'un nouveau pylône ont permis de diminuer considérablement la superficie à déboiser et, par conséquent, le risque qu'une tanière d'ours noir soit touchée par les travaux.

Par ailleurs, aucun propriétaire rencontré par Hydro-Québec à ce jour n'a mentionné la présence de tanière à ours dans l'emprise de la ligne projetée.

AVIS (p. 73) : *La commission d'enquête est d'avis que l'initiateur du projet devrait concentrer tôt en septembre le déboisement qu'il effectuerait dans les trois parcelles d'habitats où la présence du Petit Polatouche a été confirmée, afin de limiter les impacts sur cette espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable au Québec.*

Commentaire d'Hydro-Québec :

Hydro-Québec s'est engagée à effectuer les travaux de déboisement dans les habitats potentiels du petit polatouche entre le 1^{er} septembre et le 15 avril, soit en dehors de la période de reproduction de l'espèce.

Pour des raisons d'échéancier, elle ne peut s'engager à concentrer tôt en septembre le déboisement à effectuer dans les trois parcelles d'habitats où la présence du petit polatouche a été confirmée. Toutefois, advenant le cas où un arbre servant d'abri hivernal au petit polatouche devait être abattu durant l'hiver, Hydro-Québec est d'avis que les individus qui seraient alors dérangés pourront se déplacer vers un site alternatif. Il est d'ailleurs probable que le dérangement par le bruit des travaux d'abattage aura poussé les individus à se déplacer avant que l'arbre qui leur sert de gîte ne soit abattu. Les individus adultes sont d'ailleurs capables de couvrir de grandes distances en peu de temps.

AVIS (p.85) : *La commission d'enquête convient que la modification des limites du Parc national de Frontenac ne devrait pas être banalisée. La compensation exigible pour la modification des limites du parc pour le passage de la ligne projetée devrait refléter le caractère exceptionnel de la mesure.*

Commentaire d'Hydro-Québec :

Consciente de la valeur collective que représente le parc national de Frontenac, de la protection dont il bénéficie en raison de son statut légal et de l'importance de maintenir la superficie de ce parc pour les générations futures, Hydro-Québec a proposé dès le dépôt de l'étude d'impact sur l'environnement du projet de définir, avec le MFFP, les paramètres d'un projet de compensation des pertes de superficie engendrées par le passage de la ligne projetée dans le parc national.

AVIS (p. 86) : *Dans un contexte où Hydro-Québec souhaite exporter davantage d'électricité et développer le concept de « batterie du Nord-Est », nécessitant la construction de nouvelles lignes d'interconnexion, la commission d'enquête est d'avis qu'il est primordial que l'initiateur trouve un meilleur équilibre entre les avantages économiques anticipés qui en découleraient et les effets cumulatifs potentiels que leur implantation serait susceptible d'engendrer sur la biodiversité faunique et végétale du Québec, ainsi que sur sa composante humaine.*

Commentaire d'Hydro-Québec :

Dans son *Plan stratégique 2020-2024*, Hydro-Québec confirme sa volonté d'accroître ses exportations afin de soutenir la décarbonation du Nord-Est du continent. Les projets d'interconnexion avec les réseaux voisins s'inscrivent dans cet esprit de développement durable et sont développés sur une longue période, en collaboration avec les communautés qui les accueillent.

Les projets d'exportation en cours ou récemment complétés visent nos marchés immédiats où les besoins en énergie propre sont importants puisque ces régions sont largement alimentées par des énergies fossiles, comme la Nouvelle-Angleterre, New York et les Maritimes.

Toutefois, les projets d'interconnexion sont relativement peu nombreux puisqu'ils représentent une réponse à des opportunités d'affaires précises et doivent faire l'objet d'ententes commerciales. Ils se développent souvent sur un horizon de temps relativement long, la dernière ligne d'interconnexion vers la Nouvelle-Angleterre ayant été construite il y a une trentaine d'années. En outre, d'ici la réalisation d'autres projets de nature semblable, le contexte énergétique pourrait d'ailleurs avoir changé.

À court terme, soit pour la durée des contrats d'approvisionnement qui financent sa construction, l'interconnexion des Appalaches – Maine servira à acheminer une énergie propre de base vers le marché de la Nouvelle-Angleterre. Ce contrat à long terme garantit, pour les deux prochaines décennies, une sécurisation de revenus pour Hydro-Québec, en plus de générer de la richesse pour l'ensemble de la société québécoise. À la fin du contrat avec le Massachusetts, l'infrastructure de transport permettra de répondre aux besoins du marché tels qu'ils auront évolué au cours des 20 prochaines années, que ce soit pour une alimentation de base ou pour un service d'équilibrage dans une optique de batterie naturelle.

Cette nouvelle interconnexion vers la Nouvelle-Angleterre constitue effectivement un jalon important dans l'opérationnalisation du concept de batterie naturelle du Nord-Est. À long terme, cette ligne de transport permettra à Hydro-Québec d'équilibrer l'approvisionnement d'énergie renouvelable intermittente qui connaît une croissance importante depuis quelques années dans le Nord-est américain. L'équilibrage des technologies éoliennes et solaires par une source propre comme l'hydroélectricité du Québec est un gage de succès face aux changements climatiques. Sans cette contribution de notre ressource aux efforts de décarbonation chez nos voisins du nord-est américain, l'utilisation de sources fossiles va se poursuivre.

Aussi, en cherchant à établir un équilibre entre les avantages du projet et ses effets cumulatifs, il ne faut pas limiter lesdits avantages aux considérations économiques. Notre énergie, lorsqu'elle remplace une source émettrice de carbone, sert à lutter contre les changements climatiques. Ce sont justement ces changements climatiques qui posent un grand risque pour la biodiversité faunique et végétale du Québec, ainsi que pour sa composante humaine. Notre réseau électrique est déjà propre à hauteur de 99,6 %; réduire les GES ailleurs, c'est contribuer à cette lutte, pour le bien de tous les Québécois.

En terminant, rappelons que la ligne d'interconnexion des Appalaches – Maine a fait l'objet d'une étude d'impact environnementale rigoureuse, réalisée conformément à la directive émise par la MELCC. L'information relative aux effets cumulatifs a été transmise au MELCC en mai 2019.

AVIS (p.85) : *La commission d'enquête est d'avis que, si l'initiateur mettait en œuvre une mesure de réduction du déboisement initial supplémentaire et maintenait ensuite une strate végétale à une hauteur maximale garantissant la sécurité des personnes et de la ligne projetée, comme le prévoyait le projet de ligne d'interconnexion Québec-New Hampshire, cela limiterait l'ouverture du milieu et son envahissement par les espèces exotiques envahissantes et favoriserait les déplacements, dans l'emprise, d'espèces nécessitant le maintien d'une végétation arbustive et arborescente.*

AVIS (p. 87) : *Bien qu'elle convienne avec l'initiateur que la mise en œuvre d'une mesure de coupe sélective de la végétation dans une emprise de ligne pourrait comprendre des défis, la commission d'enquête est d'avis que les efforts supplémentaires qui seraient consentis par Hydro-Québec seraient justifiés. En effet, une telle approche préventive aurait des effets positifs sur le milieu naturel du présent projet et de futurs projets si de telles mesures étaient pérennisées.*

Dans cette optique et en vertu du principe de préservation de la biodiversité, la commission d'enquête est d'avis que l'initiateur du projet devrait effectuer une coupe sélective des arbres à une hauteur maximale qui respecterait le dégagement minimal requis sous les conducteurs, lors du déboisement initial de l'emprise de la ligne projetée et lors de la maîtrise de la végétation subséquente. Tout en assurant la sécurité des personnes et de la ligne, cette mesure limiterait le bris de connectivité des habitats fauniques dans l'emprise, notamment pour des espèces sensibles ou à statut précaire comme les salamandres des ruisseaux, et éviterait la propagation des EEE. Si cette mesure s'avérait efficace, l'initiateur devrait,

lorsque le contexte s'y prêterait, la généraliser à l'ensemble de ses emprises de lignes existantes et projetées.

Commentaire d'Hydro-Québec :

Dans le cadre spécifique du projet des Appalaches – Maine, le développement d'un nouveau type de pylône et la juxtaposition de la ligne à un corridor de lignes existant sur plus de 70 % du tracé sont les mesures phares, mises en place dès l'étape de conception du projet, qui ont permis d'éviter des impacts sur le milieu naturel, notamment en réduisant de façon significative le déboisement requis.

Dans un premier temps, il est important de souligner qu'Hydro-Québec ne sera pas propriétaire de l'emprise de la ligne projetée : elle détiendra plutôt des droits de servitude auprès de quelque 200 propriétaires privés. Dans ce contexte, alors que les propriétaires ont notamment la possibilité d'aménager l'emprise sous réserve d'approbation, l'application, la gestion et le suivi de la mesure proposée par la commission deviendraient extrêmement complexes.

Par ailleurs, la mesure proposée impliquerait un déboisement initial complet, sur une grande proportion de l'emprise, en raison de l'âge et du stade de développement de la majorité des peuplements forestiers touchés et du dégagement exigé sous les conducteurs pour assurer la sécurité du public et des travailleurs de même que la fiabilité du réseau.

Les activités subséquentes de maîtrise de la végétation nécessiteraient la coupe sélective des arbres et arbustes devenus incompatibles avec l'exploitation de la ligne. Les impacts de ces travaux, notamment par la circulation de la machinerie nécessaire à la coupe d'arbres, sur les éléments sensibles du milieu naturel et humain, tels que les milieux humides et les cours d'eau, devraient aussi être considérés.

Sur le long terme, des résultats inégaux au terrain seraient donc à prévoir dans l'espace et dans le temps. La situation espérée, soit la présence de végétation à hauteur maximale permise pour chaque bande déterminée, et ce tout le long de la ligne n'arrivera que ponctuellement, ici et là, pour ensuite disparaître aussitôt la hauteur dépassée lors des travaux de maîtrise de la végétation.

La forêt étant un milieu de vie dynamique, la mise en place et le suivi d'une telle mesure demanderait beaucoup de temps et de ressources et entraînerait, par conséquent, un coût très élevé considérant la nécessaire gestion des arbres à la pièce, sans compter que le gain environnemental d'une telle mesure n'a pas été démontré.

Rappelons qu'Hydro-Québec adhère au concept de maîtrise intégrée de la végétation dans ses emprises de lignes de transport, qui prévoit le recours à différents modes d'intervention employés seuls ou en combinaison, en fonction des caractéristiques des milieux traversés et du moment de l'intervention. La solution préconisée consiste à utiliser le bon mode d'intervention, au bon endroit et au moment opportun, afin d'assurer la sécurité du réseau, des travailleurs et du public. Hydro-Québec vise à établir et à maintenir une végétation basse (plantes herbacées et arbustives) compatible avec l'exploitation du réseau, au moindre coût et avec le moins d'impacts négatifs possible sur l'environnement. Cette végétation compatible permet, de plus, de contrôler l'implantation d'espèces incompatibles et même, de limiter la propagation d'EEE.

Les emprises entretenues par Hydro-Québec permettent de conserver les espèces compatibles, soit des arbustes de moins de 2,5 mètres à maturité. Ainsi, l'emprise est caractérisée par la présence d'une friche arbustive éparses qui est utilisée par les espèces fauniques qui fréquentent les milieux de type ouvert et les mosaïques d'habitats, dont les milieux ouverts. L'expérience acquise par l'entreprise au fil du temps par la réalisation d'études et de suivis de la faune ou la flore démontre ainsi les bénéfices de cette approche sur la biodiversité dans les emprises de lignes de transport. Concernant les salamandres de ruisseaux, Hydro-

Québec a observé, lors des inventaires réalisés dans le cadre du projet, 4 des 5 individus de salamandres à statut dans les sections de ruisseaux en emprise existante, ce qui tend à démontrer que les emprises offrent des habitats propices aux salamandres. De plus, Hydro-Québec, conjointement avec le MFFP, a élaboré un programme de suivi spécifiquement sur les salamandres de ruisseaux afin de mesurer l'efficacité des mesures d'atténuation qui seront mises en place lors des travaux.

Finalement, soulignons qu'Hydro-Québec tente constamment d'améliorer ses pratiques afin de réduire les impacts de ses projets, que ce soit par le biais de projets de recherche, de sa participation à des comités de travail multipartites ou de la mise en place de mesures particulières visant à réduire les impacts associés à un projet spécifique, comme elle l'a fait dans le cadre du présent projet en développant un nouveau type de pylône.

AVIS (p.87) : *La commission d'enquête est d'avis que l'initiateur du projet devrait évaluer la possibilité de mettre en œuvre un projet pilote avec un organisme de recherche, tel que la Chaire de recherche industrielle CRSNG/Hydro-Québec, en phytotechnologie dans l'emprise de la ligne projetée afin d'expérimenter de nouvelles semences ou plantations compatibles avec un réseau de transport d'énergie électrique dans le but d'y limiter la propagation d'EEE. Advenant la réussite du projet, l'initiateur pourrait utiliser, lorsque les conditions le permettraient, les semences et plantations identifiées dans ses emprises de lignes existantes et futures.*

Commentaire d'Hydro-Québec :

La chaire de recherche industrielle CRSNG / Hydro-Québec en phytotechnologie termine son premier mandat en avril 2021. Les travaux en cours portent notamment sur les sites des emprises menacés par l'érosion et la colonisation par des espèces envahissantes ou non désirées.

Les recherches s'appliquent dans les situations où les sols sont mis à nu (aires de travail, remblais, déblais, chemins, etc.), donc l'application reste limitée et la généralisation à l'ensemble de l'emprise peu pertinente. Un axe porte sur l'implantation de mélanges d'herbacées et un autre sur l'implantation d'un couvert arbustif. Des essais en emprise réelle ont été entamés en 2020 dans les régions de Montréal et Lanaudière. Il serait envisageable d'en réaliser d'autres dans la nouvelle emprise de ligne des Appalaches – Maine si le deuxième mandat de la Chaire se concrétise.

La recherche spécifique qui répond le mieux au présent avis consiste en des essais de bouturage d'arbustes permettant la création d'écrans pour des fonctions diverses, comme la limitation de colonisation d'EEE en emprise.

AVIS (p.98) : *La commission d'enquête est d'avis que l'initiateur du projet devrait, à la demande de la Nation W8banaki et de la Nation huronne-wendat et selon les sections du tracé qui les concernent plus particulièrement, travailler en collaboration avec elles pour la surveillance des travaux de construction, notamment là où il est possible de trouver des sites patrimoniaux ou archéologiques.*

Commentaire d'Hydro-Québec :

Hydro-Québec travaille déjà en collaboration avec ces deux nations et les a mandatées afin de recevoir leurs intrants respectifs pour la planification des travaux d'archéologie. Hydro-Québec est ouverte à la présence de leurs représentants pour la surveillance des travaux, mais aussi à leur participation à la réalisation des travaux, dans la mesure où les deux nations sont prêtes à collaborer entre elles.

Dans un esprit de rigueur, de respect et tout en favorisant la participation de représentants des nations W8banaki et Huronne-wendat, Hydro-Québec s'engage à travailler de façon exemplaire sur le plan scientifique dans toutes les activités de nature archéologique touchant le patrimoine archéologique

autochtone, que ce soit dans la planification des travaux, leur réalisation ou le partage de l'information et la diffusion des résultats.

AVIS (p.101) : *La commission d'enquête est d'avis que l'initiateur du projet devrait consulter les propriétaires des terrains traversés par l'emprise ainsi que les bureaux du Ndakina et du Nionwentsö afin d'ajuster le mieux possible le calendrier des travaux selon les activités qui y sont pratiquées.*

Commentaire d'Hydro-Québec :

Un lien de communication continu avec les propriétaires des terrains traversés par l'emprise ainsi qu'avec les bureaux du Ndakina et du Nionwentsö sera maintenu pendant toute la durée des travaux.

Un plan de communication visant les propriétaires des terrains et les utilisateurs du territoire sera déployé afin que ceux-ci puissent planifier leurs activités en fonction de l'échéancier des travaux et de l'avancement progressif du chantier.

AVIS (p.116) : *Si le projet est autorisé par le gouvernement, la commission d'enquête est d'avis que l'initiateur du projet devrait poursuivre ses efforts de promotion auprès des entrepreneurs locaux et régionaux afin que ceux-ci demeurent informés de son état d'avancement et des expertises recherchées, et qu'ils puissent proposer leurs services au moment opportun.*

Commentaire d'Hydro-Québec :

Les contrats de construction (ligne et poste) seront confiés à des entrepreneurs qualifiés, à qui il reviendra d'attribuer les contrats de sous-traitance. Les coordonnées des entrepreneurs mandatés par Hydro-Québec seront disponibles sur le site web du projet. L'information sera également transmise aux organismes locaux et régionaux à vocation économique.

En décembre 2018, nous avons tenu deux séances d'information sur le thème « Faire affaire avec Hydro-Québec » à l'intention des acteurs économiques locaux et régionaux. Ces séances ont réuni chacune une douzaine d'entrepreneurs désireux d'en savoir davantage sur les travaux liés au déboisement et à la construction d'une ligne de transport ainsi que sur le processus d'attribution des contrats (ex. arpentage, déboisement, matériaux granulaires).

AVIS (p.120) : *La commission d'enquête est d'avis que, advenant que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) élaborerait un protocole de suivi de la valeur des propriétés, l'initiateur devrait réaliser un suivi de la valeur des propriétés situées à proximité de la ligne projetée, et ce, pour une durée de 20 ans. Les résultats de ce suivi devraient être transmis périodiquement au MAMH.*

Commentaire d'Hydro-Québec :

Bien que les nombreuses études réalisées au cours des quarante dernières années ne permettent pas d'établir un consensus clair quant à savoir quels types de propriétés sont réellement affectés par la présence d'une ligne à haute tension, dans l'éventualité où le MAMH élaborerait un tel protocole, Hydro-Québec y participerait.